

BfB Fidam révision SA  
Avenue des Baumettes 23  
Case postale 400  
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46  
Téléfax +41 (0)21 641 46 40  
E-mail : [contact@bfvd.ch](mailto:contact@bfvd.ch)

**BfB**

**Fondation de prévoyance Artes et Comoedia  
Lausanne**

Exercice 2014

Rapport de l'organe de révision  
au conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de la  
**Fondation de prévoyance Artes et Comoedia**  
Lausanne



**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice 2014 arrêté au 31 décembre 2014.

*Responsabilité du conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 26 mai 2015

**BfB Fidam révision SA**



Guy Chervet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Patrice Lambelet  
Expert-réviseur agréé

## Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- annexe



**BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**

Réf. annexe		31.12.2014	31.12.2013
	<b>ACTIF</b>		
VI.3	<b>Placements</b>	<b>76'114'833.42</b>	<b>66'180'257.76</b>
VI.3	Liquidités	583'319.28	908'913.02
VI.3	Banque Pictet - Liquidités	402'496.06	1'930'391.28
VI.3	Marchés monétaires CHF	2'271'826.06	3'310'967.58
VI.3	Marchés monétaires MET	364'065.81	171'890.41
VI.3	Obligations suisses	21'541'160.56	18'724'131.82
VI.3	Obligations étrangères CHF	5'473'571.74	6'082'566.28
VI.3	Obligations étrangères MET	9'672'120.82	5'763'378.94
VI.3	Actions suisses	13'945'851.30	12'347'744.44
VI.3	Actions étrangères	12'887'517.03	10'395'934.23
VI.3	Fonds immobiliers suisses	8'972'904.76	6'544'339.76
	<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>2'365'991.18</b>	<b>2'137'529.68</b>
	Impôt anticipé à récupérer	103'519.70	128'346.88
	Fonds de garantie	21'420.80	12'728.45
VII.1	Cotisations à recevoir des employeurs	1'682'998.29	1'615'350.13
	Compte courant Comoedia	23'560.20	15'215.20
VII.2	Actifs transitoires	42'722.30	28'885.20
VI.3	Intérêts courus	491'769.89	337'003.82
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>78'480'824.60</b>	<b>68'317'787.44</b>
	<b>PASSIF</b>		
	<b>Engagements</b>	<b>116'833.53</b>	<b>135'857.18</b>
VII.3	Prestations en suspens	109'849.90	122'763.30
VII.1	Cotisations reçues d'avance des employeurs	6'983.63	13'093.88
	<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>276'929.28</b>	<b>270'718.65</b>
VII.4	Passifs transitoires	276'929.28	270'718.65
	<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>65'268'832.56</b>	<b>58'911'270.66</b>
V.4	Capitaux de prévoyance des actifs	54'564'353.96	50'744'077.86
V.4	Capitaux de prévoyance des indépendants	1'678.80	0.00
V.4	Capitaux de prévoyance des invalides	352'704.45	402'256.25
V.4	Provisions mathématiques des rentiers	8'231'441.65	5'094'022.20
V.4	Provisions mathématiques non garanties des rentiers	324'591.95	222'527.80
V.5	Provision de longévité	355'047.30	195'072.25
V.5	Provision de longévité non garantie	14'562.85	8'862.70
V.5	Provision de fluctuation des risques	300'000.00	270'000.00
V.5	Provision pour cas en suspens	1'010'000.00	1'860'000.00
V.5	Fonds de secours	114'451.60	114'451.60
VI.2	<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>11'161'000.00</b>	<b>8'999'940.95</b>
	<b>Capital et fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	Capital	0.00	0.00
	Fonds libres	0.00	0.00
	<b>Excédent de produits / charges de l'exercice</b>	<b>1'657'229.23</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>78'480'824.60</b>	<b>68'317'787.44</b>

Réf. annexe	2014	2013
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>7'764'989.85</b>	<b>7'918'950.05</b>
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>	<b>6'709'539.40</b>	<b>6'327'127.40</b>
III.2 Cotisations réglementaires des salariés	3'074'414.85	2'862'631.85
III.2 Cotisations réglementaires des employeurs	3'513'617.15	3'271'579.05
Cotisations des salariés pour exercices antérieurs	11'384.95	5'737.30
Cotisations des employeurs pour exercices antérieurs	13'011.50	6'556.85
III.2 Cotisations réglementaires des indépendants	2'370.00	0.00
V.4 Primes uniques et rachats	53'500.00	146'000.00
Subsides du fonds de garantie	41'240.95	34'622.35
<b>V.4 Prestations d'entrée</b>	<b>1'055'450.45</b>	<b>1'591'822.65</b>
V.4 Apports de libre passage	980'560.40	1'512'070.15
V.4 Remboursements de versements anticipés pour le logement	15'314.65	0.00
V.4 Apports en cas de divorce	59'575.40	79'752.50
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2'956'310.85</b>	<b>-2'801'579.00</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-1'346'383.85</b>	<b>-1'349'089.55</b>
II.2 Rentes de vieillesse	-311'429.35	-221'179.00
II.2 Rentes de vieillesse non garanties	-19'465.00	-13'758.00
II.2 Rentes de vieillesse réassurées	-387'511.20	-373'796.80
II.2 Rentes d'enfants de retraités	-6'294.25	-2'787.50
II.2 Rentes d'enfants de retraités non garanties	-328.00	-150.00
II.2 Rentes d'invalidité	-72'974.20	-23'844.60
II.2 Rentes d'invalidité réassurées	-83'664.80	-98'100.25
II.2 Rentes d'enfants d'invalides	-10'087.40	-3'707.40
II.2 Rentes de conjoints survivants	-28'562.10	-25'339.20
II.2 Rentes de conjoints survivants réassurées	-45'860.60	-45'860.60
II.2 Rentes d'orphelins	-24'614.40	-22'274.40
II.2 Rentes d'orphelins réassurées	-5'699.20	-5'699.20
V.4 Capitaux vieillesse	-293'201.20	-499'735.45
V.4 Capitaux décès	0.00	-1'969.10
V.4 Capitaux décès complémentaires	-56'692.15	-10'888.05
<b>V.4 Prestations de sortie</b>	<b>-1'609'927.00</b>	<b>-1'452'489.45</b>
V.4 Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'249'668.40	-1'319'825.75
V.4 Versements anticipés pour le logement	-359'772.15	-52'911.20
V.4 Versements en cas de divorce	-486.45	-79'752.50
<b>Dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>5'218'768.70</b>	<b>4'508'844.20</b>
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des actifs	3'606'732.05	3'394'145.80
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des invalides	180'024.40	0.00
V.4 Dissolution des provisions mathématiques des rentiers	552'219.25	500'790.40
V.4 Dissolution des provisions mathématiques non garanties des rentiers	19'793.00	13'908.00
V.5 Dissolution des provisions techniques	860'000.00	600'000.00
<b>Attribution aux capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>-11'576'330.60</b>	<b>-10'219'800.46</b>
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des actifs	-5'716'414.70	-6'003'577.51
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des indépendants	-1'678.80	0.00
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des invalides	-117'090.55	-262'617.20
V.4 Attribution aux provisions mathématiques des rentiers	-3'452'891.70	-1'243'917.55
V.4 Attribution aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-114'358.65	-90'346.95
V.5 Attribution aux provisions techniques	-205'675.20	-1'099'909.55
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des actifs	-1'710'593.45	-1'351'834.80
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des invalides	-13'382.05	-5'905.30
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques des rentiers	-236'747.00	-156'126.85
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-7'498.50	-5'564.75



COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Réf. annexe	2014	2013
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>736'901.80</b>	<b>523'456.85</b>
Prestations d'assurance	736'901.80	523'456.85
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-181'763.15</b>	<b>-176'002.90</b>
Primes de risque	-127'611.00	-121'493.00
Primes pour frais de gestion	-34'332.00	-32'616.00
Cotisations au fonds de garantie	-19'820.15	-21'893.90
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-993'744.25</b>	<b>-246'131.26</b>
<b>VI.4 Résultat net des placements</b>	<b>5'279'562.06</b>	<b>3'515'883.70</b>
VI.4 Résultat sur liquidités	45'674.11	-769.75
VI.4 Résultat sur marchés monétaires CHF	1'817.83	249.74
VI.4 Résultat sur marchés monétaires MET	-246.49	-572.59
VI.4 Résultat sur obligations suisses	1'162'312.57	-43'803.76
VI.4 Résultat sur obligations étrangères CHF	167'659.40	154'760.85
VI.4 Résultat sur obligations étrangères MET	497'029.06	-261'996.05
VI.4 Résultat sur actions suisses	1'299'489.15	2'632'696.24
VI.4 Résultat sur actions étrangères	1'670'575.28	1'365'450.71
VI.4 Résultat sur fonds immobiliers suisses	872'744.06	36'005.27
VI.4 Autres revenus	1'186.62	4'034.86
VI.5 Frais sur CCP	-104.55	-161.00
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	-211'032.64	-186'058.71
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - PensoFinance	-217'550.62	-174'318.71
VI.5 Frais d'établissement de la comptabilité titres	-7'048.00	-6'291.60
VI.5 Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	-2'889.00	-3'240.00
Intérêts débiteurs	-16.77	0.00
Intérêts moratoires sur prestations	-37.95	-101.80
<b>Diss. / Const. de provisions non techniques</b>	<b>30'000.00</b>	<b>20'000.00</b>
VII.1 Dissolution / Constitution de l'ajustement des comptes courants employeurs	30'000.00	20'000.00
<b>Autres produits</b>	<b>123'816.11</b>	<b>107'636.33</b>
Attribution Swissperform	118'085.89	104'057.20
Frais de dossier EPL	2'800.00	800.00
Frais de déclarations de salaires rétroactives	2'240.00	2'476.65
Commissions de perception de l'impôt à la source	366.10	300.00
VII.5 Produits extraordinaires	0.01	0.45
VII.6 Produits d'exercices antérieurs	324.11	2.03
<b>Autres charges</b>	<b>-3'580.63</b>	<b>-45.76</b>
VII.7 Charges extraordinaires	-0.26	-45.76
VII.8 Charges d'exercices antérieurs	-3'580.37	0.00
<b>Frais d'administration</b>	<b>-617'765.01</b>	<b>-631'101.92</b>
VII.9 Honoraires et frais de l'administration générale	-558'562.81	-568'546.02
VII.10 Frais de séances CF et Bureau	-27'871.00	-33'995.10
VII.11 Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	-13'716.00	-15'660.00
VII.12 Emoluments des autorités de surveillance	-14'795.20	-10'080.80
VII.13 Participations diverses	-2'820.00	-2'820.00
<b>Excédent de produits / charges avant const. / diss. de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>3'818'288.28</b>	<b>2'766'241.09</b>
<b>Diss. / Const. de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-2'161'059.05</b>	<b>-2'766'241.09</b>
<b>Excédent de produits / charges de l'exercice</b>	<b>1'657'229.23</b>	<b>0.00</b>

## I. Bases et organisation

---

### I.1. Forme juridique et but

---

En date du 29 décembre 1975, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 16 janvier 1976.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

---

### I.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

---

La Fondation est dûment enregistrée :

- auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro de dossier 300379 (VD 379) et
- auprès du Fonds de garantie LPP sous ce même numéro.

---

### I.3. Indication des actes et des règlements

---

#### Statuts

Les statuts de la Fondation adoptés le 29 décembre 1975 ont été modifiés le 4 décembre 1990, le 10 mars 2010 et pour la dernière fois le 16 juin 2014, suite au transfert de siège de la Fondation de Genève à Lausanne. Cette nouvelle modification est entrée en vigueur de manière constitutive le 18 septembre 2014 avec l'approbation formelle de l'autorité de surveillance compétente.

#### Règlement interne

En vertu de l'article 5 de ces statuts, le Conseil de fondation a édicté un règlement interne. Ce dernier a été actualisé courant 2014, en particulier pour que le mode de déclaration des salaires et la facturation des frais soient adaptés aux pratiques actuelles. Il a été approuvé le 12 mars 2015 par l'autorité de surveillance ainsi que par le Conseil de fondation le 13 mars 2015 et est entré en vigueur à cette même date.

#### Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance a aussi été adapté courant 2014 afin de regrouper les règlements de prévoyance des employés et des indépendants et d'y intégrer les avenants ainsi que de mettre les chiffres en annexe. Celui-ci a été approuvé le 12 mars 2015 par l'autorité de surveillance et par le Conseil de fondation le 13 mars 2015 pour une entrée en vigueur à cette même date. Toutefois, l'autorité de surveillance a émis une réserve sur deux articles dudit règlement et doit prendre position définitivement à ce sujet.



Règlement de liquidation partielle

Le règlement de liquidation partielle avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été mis à jour le 16 mars 2011 selon les remarques de l'autorité de surveillance du 3 février 2011. Il a été approuvé par l'autorité de surveillance le 22 juillet 2011.

Règlement des passifs de nature actuarielle

Le règlement des passifs de nature actuarielle entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a été transmis à l'autorité de surveillance le 6 octobre 2011. En date du 16 novembre 2012, l'autorité de surveillance a formulé une remarque au sujet de l'article 4 du règlement des passifs de nature actuarielle et a demandé d'introduire un nouvel article relatif au fonds de secours suite à la demande du nouvel expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique. Le règlement des passifs de nature actuarielle a donc été adapté en conséquence. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 11 mars 2013 et par l'autorité de surveillance le 9 octobre 2013.

Règlement de placement

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le règlement de placement a été adapté avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 15 décembre 2014 et par l'autorité de surveillance le 12 mars 2015.

Règlement du fonds de secours

La Fondation a la possibilité de créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé, ce qu'elle a fait en constituant en 1995 un « Fonds de secours ». Le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 6 mars 2007 a été annulé et remplacé par le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 11 mars 2013 suite à la demande du nouvel expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique.

---

**I.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature**

---

Le Conseil de fondation est composé de 6 membres et se présente comme suit :

Représentants des bénéficiaires

- Madame	Anne Papilloud,	Syndicat Suisse Romand du Spectacle,	co-Présidente
- Madame	Margarita Sanchez,	Syndicat Suisse Romand du Spectacle,	membre
- Monsieur	Samy Benjamin,	Syndicat Suisse Romand du Spectacle,	membre

Représentants des employeurs

- Monsieur	Eric Lavanchy,	Union des Théâtres Romands,	co-Président
- Madame	Emmanuelle Vouillamoz,	Union des Théâtres Romands,	membre
- Monsieur	Yves Duchemin,	RTS,	membre

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation est Monsieur André Gilliéron, associé chez GiTeC Prévoyance SA.

Tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur, peuvent signer collectivement à deux avec un(e) co-Président(e).

Ont en outre le droit de signature collectif à deux avec un(e) co-Président(e) :

- Madame	Claude Pidoux,	GiTeC Prévoyance SA	responsable gestion
- Monsieur	Michael Amiguet,	GiTeC Prévoyance SA	gestionnaire



## I.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

### Gestion administrative et comptable

La gestion administrative et comptable a été confiée à GiTeC Prévoyance SA à Lausanne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Placement de la fortune

L'intégralité des fonds est déposée auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève. La somme totale a été répartie au 1<sup>er</sup> janvier 2009 en deux portefeuilles de montants équivalents et confiés en gestion respectivement à Pictet Asset Management SA à Genève et à Pensofinance SA à Lausanne.

### Organe de révision

BfB Fidam révision SA à Renens.

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Actuaires & Associés SA au Petit-Lancy.

### Autorité de surveillance

Suite au transfert de siège du canton de Genève sur le canton de Vaud, la Fondation est soumise, depuis l'exercice 2013, au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So).

## I.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et / ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

### Employeurs et indépendants affiliés

	2014	2013	2012	2011
<b>Employeurs affiliés</b>	<b>463</b>	<b>420</b>	<b>392</b>	<b>328</b>
<i>dont employeurs cotisants</i>	<i>349</i>	<i>315</i>	<i>302</i>	<i>257</i>
<b>Indépendants affiliés</b>	<b>1</b>			
<i>dont indépendants cotisants</i>	<i>1</i>			

## II. Membres actifs et rentiers

### II.1. Assurés actifs

#### Effectifs des assurés actifs

	31.12.2014	31.12.2013
Assurés actifs	2'626	2'340
Dormants	1'631	1'209
<b>Assurés actifs &amp; dormants</b>	<b>4'257</b>	<b>3'549</b>

Mouvement des assurés actifs

	2014	2013
<b>Assurés au 01.01.</b>	<b>3'549</b>	<b>3'039</b>
Entrées	803	598
Sorties	-65	-67
Incapacités de gain	0	-4
Retraites	-29	-16
Invalides	0	0
Décès	-1	-1
<b>Assurés au 31.12.</b>	<b>4'257</b>	<b>3'549</b>

En outre, cinq sorties partielles ont eu lieu en 2014 (deux en 2013). Il s'agit d'assurés ayant demandé le transfert de leur prestation de libre passage et ayant eu des salaires déclarés après leur demande de transfert. De plus, un assuré a pris sa retraite en rente en 2014, mais continue à cotiser, conformément à l'article 19, lettre c, point 2 du règlement de prévoyance. Enfin, l'unique affilié en tant qu'indépendant est aussi actif en tant que salarié, il n'est par ailleurs compté qu'une fois dans l'effectif.

Mouvement des assurés en incapacité de gain

	2014	2013
<b>Incapacités de gain au 01.01.</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Entrées	7	6
Réactivations totales	-4	-2
Invalides	-2	0
Décès	-1	0
<b>Incapacités de gain au 31.12.</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**II.2. Bénéficiaires de rentes**

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2014		31.12.2013	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	24	30	24	20
Enfants de retraités	0	3	0	2
Invalides	6	4	6	2
Enfants d'invalides	0	3	0	2
Conjoints survivants	4	4	4	3
Orphelins	2	6	2	5
<b>Sous-total</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>34</b>
<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>86</b>		<b>70</b>	



La Fondation a enregistré 18 nouveaux bénéficiaires de rentes en 2014 : 10 retraités, 3 enfants de retraités, dont 2 sont arrivés en fin de droit durant l'année, 2 invalides, 1 enfant d'invalidé, 1 veuve et 1 orphelin. A la Bâloise, l'effectif n'a pas évolué en 2014.

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2014			2013		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraites	387'511.20	311'429.35	<b>698'940.55</b>	373'796.80	221'179.00	<b>594'975.80</b>
Rentes de retraites non garanties	0.00	19'465.00	<b>19'465.00</b>	0.00	13'758.00	<b>13'758.00</b>
Rentes d'enfants de retraités	0.00	6'294.25	<b>6'294.25</b>	0.00	2'787.50	<b>2'787.50</b>
Rentes d'enf. de ret. non gar.	0.00	328.00	<b>328.00</b>	0.00	150.00	<b>150.00</b>
Rentes d'invalidité	83'664.80	72'974.20	<b>156'639.00</b>	98'100.25	23'844.60	<b>121'944.85</b>
Rentes d'enfants d'invalides	0.00	10'087.40	<b>10'087.40</b>	0.00	3'707.40	<b>3'707.40</b>
Rentes de conjoints survivants	45'860.60	28'562.10	<b>74'422.70</b>	45'860.60	25'339.20	<b>71'199.80</b>
Rentes d'orphelins	5'699.20	24'614.40	<b>30'313.60</b>	5'699.20	22'274.40	<b>27'973.60</b>
<b>Rentes versées</b>	<b>522'735.80</b>	<b>473'754.70</b>	<b>996'490.50</b>	<b>523'456.85</b>	<b>313'040.10</b>	<b>836'496.95</b>

### III. Nature de l'application du but

#### III.1. Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations (épargne plus risque).

#### III.2. Financement, méthodes de financement

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du salaire assuré (SA) pour les salariés sont de :

Salariés	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Assuré(e)	Employeur	
Age			
18 - 34 ans	7.0%	8.0%	<b>9.0%</b>
35 - 44 ans	7.0%	8.0%	<b>10.0%</b>
45 - 54 ans	7.0%	8.0%	<b>11.0%</b>
dès 55 ans	7.0%	8.0%	<b>13.0%</b>

Le montant total des cotisations des salariés en 2014 s'élève à 6'588'032.00 soit 15% des salaires assurés (SA) de 43'920'121.33 annoncés sur 2014.

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du revenu assuré (RA) pour les indépendants sont de :

Indépendants	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Cotisation annuelle totale		
Age			
dès 18 ans	12.0%		<b>8.5%</b>

Le montant total des cotisations de l'unique indépendant affilié en 2014 s'élève à 2'370.00 soit 12% de son revenu assuré (RA) de 19'750.00 annoncé sur 2014.

Le total des cotisations des salariés et de l'indépendant se répartit de la manière suivante :

	2014	en % de (SA+RA)
Cotisations affectées à l'épargne	4'593'591.30	10.45%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	641'165.79	1.46%
Primes d'assurance	161'943.00	0.37%
<b>Solde de cotisations</b>	<b>1'193'701.91</b>	<b>2.72%</b>

Le montant de 1'193'701.91 représente la part des cotisations destinées au financement des risques invalidité et décès. Durant l'exercice 2014, ce montant a été utilisé afin de constituer la provision pour sinistres en suspens relative aux cas d'incapacité de gain annoncés pendant l'exercice ainsi que la provision de fluctuation des risques.

### III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Un des deux cas d'invalidité annoncé en 2014 a fait l'objet d'une annonce au réassureur, le coût de ce sinistre dépassant l'excédent de somme fixé dans le contrat conclu avec PKRück à 500'000 par cas d'invalidité. A cet effet, un montant de 214'166.00 nous a été restitué par PKRück en 2014.

En 2013, aucun cas de décès ou d'invalidité n'avait nécessité l'intervention du réassureur.

## IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26 du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### IV.2. Principes comptables et d'évaluation

#### Actifs

L'évaluation des actifs se fait aux valeurs actuelles (valeurs de marché) à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage.

#### Placements

L'évaluation des titres repose sur leur valeur de marché à la date du bilan.

#### Monnaies étrangères

Seuls certains placements sont en monnaie étrangères, les autres actifs ainsi que les passifs sont uniquement en francs suisses.

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de fin d'année (cours de la banque) :

	2014	2013
- EUR	1.20237	1.22548
- USD	0.99365	0.88935
- AUD	0.81315	



### **Passifs**

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

#### Capitaux de prévoyance

Il s'agit des capitaux épargne des assurés actifs et invalides ainsi que des provisions mathématiques pour les rentes qui ne sont pas réassurées calculées avec les bases techniques LPP 2005 au taux d'intérêt technique de 3.0% (3.5% en 2013).

#### Provisions techniques

- Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 4.5% pour 2014. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.
- Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.
- L'objectif de la provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.
- La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.
- Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

#### Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 17.1% des capitaux de prévoyance et provisions techniques. En 2013, il était fixé à 15.2% des placements, ce qui correspondait à 17.1% des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

---

### **IV.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

---

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2014.

## **V. Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture**

---

### **V.1. Nature de la couverture des risques, réassurances**

---

Les risques décès et invalidité sont réassurés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par un contrat de type « Stop-Loss Plus » conclu avec PKRück. Il a été renouvelé pour une durée de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce contrat prévoit une couverture Stop-Loss dont le plein de conservation est fixé à 2.233% (2.7% pour l'ancien contrat) de la dernière masse salariale assurée valable ainsi qu'une couverture Excess-of-Loss avec des rétentions de 500'000, respectivement 200'000, pour les cas d'invalidité et de décès.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les rentes nées antérieurement restant garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité (à l'exception de la restitution de l'épargne). Leurs capitaux épargne sont compris dans les capitaux épargne des assurés actifs.

---

## V.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

---

Pour l'exercice 2014, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants ont été rémunérés au taux de 3.50% (3.00% pour l'exercice 2013).

Les provisions mathématiques au 31 décembre 2014 sont calculées avec les bases techniques LPP 2005 à 3.00% (3.50% en 2013).

---

## V.3. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

---

Les actifs et passifs de contrats d'assurances qui n'ont pas été intégrés dans le bilan sont les suivants :

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Bâloise</b> , provisions mathématiques des rentes en cours	6'753'087.00	5'678'948.20
<b>Bâloise</b> , provisions mathématiques non comptabilisées en 2013	0.00	1'256'047.05
<b>Actifs et passifs de contrats d'assurances au 31.12.</b>	<b>6'753'087.00</b>	<b>6'934'995.25</b>

Jusqu'en 2013, la Bâloise n'annonçait que les capitaux épargne des invalides. Depuis 2014, les provisions mathématiques des rentes d'invalidité et des libérations de primes sont comprises dans les montants annoncés. C'est pourquoi le montant correspondant à ces provisions pour 2013 de 1'256'047.05 a été rajouté dans le tableau ci-dessus.



**V.4. Evolution des capitaux de prévoyance**

Capitaux épargne des actifs de la Fondation

	2014	2013
<b>Capitaux épargne des actifs au 01.01.</b>	<b>50'744'077.86</b>	<b>46'782'811.35</b>
Attribution due aux mutations rétroactives	15'551.75	8'575.45
Attribution bonifications épargne	4'591'912.50	4'257'179.30
Attribution prestations de libre passage reçues	980'560.40	1'512'070.15
Attribution remboursements retraits anticipés EPL	15'314.65	0.00
Attribution prestations de divorce reçues	59'575.40	79'752.50
Attribution rachats reçus	53'500.00	146'000.00
Intérêts 3.50% / 3.00%	1'710'593.45	1'351'834.80
Dissolution retraits anticipés EPL	-360'817.80	-53'017.20
Dissolution prestations de divorce payées	-486.45	-79'752.50
Dissolution capitaux décès	-39'736.95	-1'969.10
Dissolution capitaux vieillesse	-1'917'527.05	-1'724'072.60
Dissolution épargne des invalides	-43'280.05	-216'271.75
Dissolution prestations de libre passage payées	-1'244'883.75	-1'319'062.65
Attribution corrections d'arrondis	0.00	0.11
<b>Capitaux épargne des actifs au 31.12.</b>	<b>54'564'353.96</b>	<b>50'744'077.86</b>

Capitaux épargne des indépendants de la Fondation

	2014	2013
<b>Capitaux épargne des indépendants au 01.01.</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Attribution bonifications épargne	1'678.80	0.00
<b>Capitaux épargne des indépendants au 31.12.</b>	<b>1'678.80</b>	<b>0.00</b>

Capitaux épargne des invalides de la Fondation

	2014	2013
<b>Capitaux épargne des invalides au 01.01.</b>	<b>402'256.25</b>	<b>133'733.75</b>
Attribution épargne des invalides	43'280.05	216'271.75
Attribution bonifications épargne invalides	73'810.50	46'345.45
Intérêts 3.50% / 3.00%	13'382.05	5'905.30
Dissolution capitaux décès	-180'024.40	0.00
<b>Capitaux épargne des invalides au 31.12.</b>	<b>352'704.45</b>	<b>402'256.25</b>

Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation

	31.12.2014	31.12.2013
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs	22'811'393.51	20'951'777.91
Avoirs de vieillesse minimum LPP – Indépendants	0.00	0.00
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	190'619.35	221'678.55
<b>Avoirs de vieillesse minimum LPP</b>	<b>23'002'012.86</b>	<b>21'173'456.46</b>

Les avoires de vieillesse minimum selon la LPP contiennent aussi ceux des assurés dormants.

Provisions mathématiques des retraités de la Fondation

	2014	2013
<b>Prov. math. des retraités au 01.01.</b>	<b>3'707'237.95</b>	<b>2'784'058.55</b>
Attribution capitaux vieillesse	1'624'325.85	1'224'337.15
Rentes de vieillesse versées	-311'429.35	-221'179.00
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. des retraités	152'327.10	108'035.10
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	256'880.60	0.00
Ajustement des prov. math. des retraités	-24'447.05	-188'013.85
<b>Prov. math. des retraités au 31.12.</b>	<b>5'404'895.10</b>	<b>3'707'237.95</b>

La Fondation a réalisé un gain d'environ 170'000 suite au décès d'un retraité courant 2013.

	2014	2013
<b>Prov. math. non garanties des retraités au 01.01.</b>	<b>221'566.80</b>	<b>140'524.10</b>
Rentes de vieillesse non garanties versées	-19'465.00	-13'758.00
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. non garanties des retraités	7'470.05	5'546.95
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	15'946.80	0.00
Ajustement des prov. math. non garanties des retraités	98'099.20	89'253.75
<b>Prov. math. non garanties des retraités au 31.12.</b>	<b>323'617.85</b>	<b>221'566.80</b>

L'augmentation des provisions mathématiques non garanties des retraités est due la hausse du nombre de retraités tant en 2013 qu'en 2014.

	2014	2013
<b>Prov. math. des enfants de retraités au 01.01.</b>	<b>15'705.80</b>	<b>0.00</b>
Rentes d'enfants de retraités versées	-6'294.25	-2'787.50
Intérêts 3.00 / 3.50% sur prov. math. des enfants de retraités	519.55	291.00
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	109.50	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants de retraités	5'848.35	18'202.30
<b>Prov. math. des enfants de retraités au 31.12.</b>	<b>15'888.95</b>	<b>15'705.80</b>



	2014	2013
<b>Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 01.01.</b>	<b>961.00</b>	<b>0.00</b>
Rentes d'enfants de retraités non garanties versées	-328.00	-150.00
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. non gar. des enf. de ret.	28.45	17.80
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	9.30	0.00
Ajustement des prov. math. non gar. des enfants de retraités	303.35	1'093.20
<b>Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 31.12.</b>	<b>974.10</b>	<b>961.00</b>

La Fondation a enregistré un bénéficiaire de rentes d'enfants de retraités en 2014 impliquant la constitution des provisions mathématiques y relatives et deux en 2013.

	2014	2013
<b>Prov. math. des invalides au 01.01.</b>	<b>345'493.95</b>	<b>356'660.90</b>
Rentes d'invalidité versées	-72'974.20	-23'844.60
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. des invalides	36'731.40	12'065.85
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	63'160.70	0.00
Ajustement des prov. math. des invalides	758'741.50	611.80
<b>Prov. math. des invalides au 31.12.</b>	<b>1'131'153.35</b>	<b>345'493.95</b>

	2014	2013
<b>Prov. math. des enfants d'invalides au 01.01.</b>	<b>44'572.75</b>	<b>46'715.45</b>
Rentes d'enfants d'invalides versées	-10'087.40	-3'707.40
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. des enf. d'inval.	3'945.55	1'570.15
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	3'712.70	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants d'invalides	79'546.45	-5.45
<b>Prov. math. des enfants d'invalides au 31.12.</b>	<b>121'690.05</b>	<b>44'572.75</b>

	2014	2013
<b>Prov. math. libérations des primes au 01.01.</b>	<b>190'191.40</b>	<b>197'139.30</b>
Libérations des primes versées	-73'810.50	-30'797.25
Intérêts 3.00 / 3.50% sur prov. math. lib. des primes	13'574.60	6'641.20
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	19'976.05	0.00
Ajustement des prov. math. libérations des primes	264'751.75	17'208.15
<b>Prov. math. libérations des primes au 31.12.</b>	<b>414'683.30</b>	<b>190'191.40</b>

L'effectif des invalides n'avait pas évolué en 2013, contrairement à 2014 où deux nouveaux invalides, dont un avec enfant, ont engendré une augmentation des provisions mathématiques respectives.

	2014	2013
<b>Prov. math. des conjoints survivants au 01.01.</b>	<b>633'881.40</b>	<b>636'631.70</b>
Attribution capitaux décès	180'024.40	0.00
Rentes de conjoints survivants versées	-28'562.10	-25'339.20
Intérêts 3.00% / 3.50% sur prov. math. des conjoints survivants	23'841.55	21'838.65
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	67'634.95	0.00
Ajustement des prov. math. des conjoints survivants	62'388.70	750.25
<b>Prov. math. des conjoints survivants au 31.12.</b>	<b>939'208.90</b>	<b>633'881.40</b>

L'effectif des conjoints survivants n'avait pas changé en 2013. En 2014, un nouveau conjoint survivant a conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

	2014	2013
<b>Prov. math. des orphelins au 01.01.</b>	<b>156'938.95</b>	<b>173'562.30</b>
Attribution capitaux décès	39'736.95	0.00
Rentes d'orphelins versées	-24'614.40	-22'274.40
Intérêts 3.5% sur prov. math. des orphelins	5'807.25	5'684.90
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	4'289.20	0.00
Ajustement des prov. math. des orphelins	21'764.05	-33.85
<b>Prov. math. des orphelins au 31.12.</b>	<b>203'922.00</b>	<b>156'938.95</b>

L'effectif des orphelins n'avait pas changé en 2013. En 2014, un nouvel orphelin a conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

## V.5. Evolution des provisions techniques

### Provision de longévité

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées (LPP 2005), soit 4.5% pour 2014. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.

	2014	2013
<b>Provision de longévité au 01.01.</b>	<b>195'072.25</b>	<b>139'107.15</b>
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	18'344.35	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité	141'630.70	55'965.10
<b>Provision de longévité au 31.12.</b>	<b>355'047.30</b>	<b>195'072.25</b>



Provision de longévité pour rentes non garanties

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

	2014	2013
<b>Provision de longévité non garantie au 01.01.</b>	<b>8'862.70</b>	<b>4'918.25</b>
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	717.80	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité non garantie	4'982.35	3'944.45
<b>Provision de longévité non garantie au 31.12.</b>	<b>14'562.85</b>	<b>8'862.70</b>

Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

L'objectif de la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans.

	2014	2013
<b>Provision de fluctuation des risques au 01.01.</b>	<b>270'000.00</b>	<b>870'000.00</b>
Dissolution / Constitution de la provision de fluctuation des risques	30'000.00	-600'000.00
<b>Provision de fluctuation des risques au 31.12.</b>	<b>300'000.00</b>	<b>270'000.00</b>

La légère hausse de la provision de fluctuation des risques est due à l'augmentation de la masse salariale assurée entre 2013 et 2014.

Provision pour cas en suspens

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2014	2013
<b>Provision pour cas en suspens au 01.01.</b>	<b>1'860'000.00</b>	<b>820'000.00</b>
Coût de la baisse du taux technique au 31.12.2014	10'000.00	0.00
Dissolution / Constitution de la provision pour cas en suspens	-860'000.00	1'040'000.00
<b>Provision pour cas en suspens au 31.12.</b>	<b>1'010'000.00</b>	<b>1'860'000.00</b>

La baisse de la provision pour cas en suspens est due en partie aux deux nouvelles invalidités définitives qui sont comptabilisées dans les rentiers à fin 2014.

Fonds de secours

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

	2014	2013
<b>Fonds de secours au 01.01.</b>	<b>114'451.60</b>	<b>114'451.60</b>
Attribution au fonds de secours	0.00	0.00
Prestations versées par le fonds de secours	0.00	0.00
Intérêts 0.0% / 0.0%	0.00	0.00
<b>Fonds de secours au 31.12.</b>	<b>114'451.60</b>	<b>114'451.60</b>

#### V.6. Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2014	31.12.2013
Total du bilan	78'480'824.60	68'317'787.44
Dettes et comptes de régularisation passif	-393'762.81	-406'575.83
<b>Fortune de prévoyance</b>	<b>78'087'061.79</b>	<b>67'911'211.61</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>65'268'832.56</b>	<b>58'911'270.66</b>
<b>Taux de couverture selon l'article 44 OPP2</b>	<b>119.64%</b>	<b>115.28%</b>

Le taux de couverture cible de la Fondation (incluant la réserve de fluctuation de valeurs cible) s'élève à 117.10%, la Fondation présente donc des fonds libres de 2.54% de ses capitaux de prévoyance et provisions techniques, soit 1'657'229.23.

Relevons encore que le coût total de la baisse du taux technique au 31 décembre 2014 s'est élevé à 460'781.95, ce qui représente une diminution du taux de couverture de 0.85%.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques des rentiers, y compris les rentiers réassurés par la Bâloise et les capitaux épargne des invalides, s'élève à 22.3% du total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (actifs et rentiers) au 31 décembre 2014, contre 19.5% au 31 décembre 2013.

#### V.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Les conclusions de l'expert sont en partie reprises ci-après :

*« Le financement actuel de la Fondation est adapté aux prestations offertes, compte tenu de la structure de l'effectif cotisant et des modalités de réassurance mises en place. Un éventuel changement structurel de la Fondation pourrait naturellement nécessiter un ajustement du financement.*

*Le risque de longévité est à la charge de la Fondation. Les réserves mathématiques, sont actuellement déterminées à l'aide des bases techniques LPP 2005. Une provision technique est constituée dans le but de préfinancer le coût de l'allongement de l'espérance de vie. Son niveau est adéquat. Nous recommandons toutefois au Conseil de fondation d'envisager rapidement l'application de bases techniques plus récentes.*

*Dans le cadre de ses réflexions sur les bases techniques, le Conseil de fondation pourrait envisager d'introduire un taux de conversion individuel qui présenterait l'avantage d'être plus adapté à la taille restreinte de l'effectif des pensionnés.*

*Le taux d'intérêt technique retenu de 3.5% est actuellement approprié. Il pourrait devoir être réduit dans les années à venir, en fonction des perspectives de rendement que traduisent indirectement les normes édictées par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Le Conseil de fondation*



devra suivre avec attention l'évolution de ce paramètre de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Le Conseil de fondation devrait envisager de valider si l'objectif de réserve de fluctuation de valeur, fixé actuellement à 14% des engagements, reste adéquat.

Au 31.12.2012/01.01.2013 la Fondation présentait un taux de couverture au sens de l'article 44 OPP 2 de 111.72%. A cette date, la Fondation était donc en mesure de faire face à ses engagements de prévoyance envers ses assurés actifs et bénéficiaires de prestations, bien que présentant une capacité de risque limitée compte tenu du fait que la réserve de fluctuation de valeur n'atteint pas son objectif.

Nous recommandons au Conseil de fondation de suivre l'évolution de la situation avec attention et de garder une politique de rémunération des avoirs prudente jusqu'à ce que la réserve de fluctuation de valeur soit pleinement constituée. »

## VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### VI.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Les fonds sont déposés auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève, banque / négociant en valeurs mobilières, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Un mandat de gestion a été confié à Pictet Asset Management SA à Genève, négociant en valeurs mobilières, pour 50% des fonds et à Pensofinance SA à Lausanne, gestionnaires autorisés de placements collectifs, pour les autres 50%.

Les principes en matière d'administration de fortune, les compétences du Conseil de fondation, les placements autorisés et le système de contrôle ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f à 48l OPP2 dans le cadre de la loyauté dans la gestion de fortune sont consignés dans le règlement établi à cet effet (voir point I.3 ci-avant).

### VI.2. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement.

Sur recommandation de l'expert, l'objectif a été revu courant 2013 dans le cadre de l'adaptation du règlement de placement. Il est désormais fixé à 17.1% des capitaux de prévoyance et provisions techniques depuis le 31 décembre 2013.

La réserve de fluctuation de valeurs ainsi que son objectif ont évolué comme suit :

	2014	2013
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.</b>	<b>8'999'940.95</b>	<b>6'233'699.86</b>
Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	2'161'059.05	2'766'241.09
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>11'161'000.00</b>	<b>8'999'940.95</b>
Réserve de fluctuation de valeurs à constituer	0.00	1'059'458.23
<b>Réserve de fluctuation de valeurs cible au 31.12.</b>	<b>11'161'000.00</b>	<b>10'059'399.18</b>

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement constituée au 31 décembre 2014, contre 89.5% de son objectif au 31 décembre 2013.

### VI.3. Présentation des placements par catégorie

La comptabilisation des placements a été effectuée sur la base des états financiers définitifs remis par l'unique dépositaire, la Banque Pictet & Cie SA.

	31.12.2014	Répartition effective en %	Allocation stratégique en %	Marges tactiques	Limites OPP2
<b>Liquidités / placements sur le marché monétaire</b>	<b>3'624'539.56</b>	<b>4.6%</b>			
Caisse, compte de chèque postal et E-Deposito	583'319.28	0.7%			
Liquidités en CHF	97'847.05	0.1%			
Liquidités en MET	304'649.01	0.4%			
Marchés monétaires en CHF	2'271'826.06	2.9%			
Marchés monétaires en MET	364'065.81	0.5%			
Intérêts courus sur marchés monétaires en CHF	2'600.64	0.0%			
Intérêts courus sur marchés monétaires MET	231.71	0.0%			
<b>Opération à terme</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>			
<b>Obligations et assimilés</b>	<b>37'173'286.61</b>	<b>47.4%</b>			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>27'383'015.23</b>	<b>34.9%</b>			
Obligations suisses	21'541'160.56	27.4%	45.00%	20%-70%	
Obligations étrangères CHF	5'473'571.74	7.0%			
Intérêts courus sur obligations suisses	324'123.64	0.4%			
Intérêts courus sur obligations étrangères CHF	44'159.29	0.1%			
<b>Obligations en MET</b>	<b>9'790'271.38</b>	<b>12.5%</b>			
Obligations étrangères MET	9'672'120.82	12.3%	15.00%	5%-30%	
Intérêts courus sur obligations étrangères MET	118'150.56	0.2%			
<b>Actions et assimilés</b>	<b>26'835'872.38</b>	<b>34.2%</b>		<b>0%-40%</b>	<b>50.0%</b>
<b>Actions en CHF</b>	<b>26'835'872.38</b>	<b>34.2%</b>			
Actions suisses	13'945'851.30	17.8%	15.00%	5%-25%	
Actions étrangères	12'890'021.08	16.4%	15.00%	5%-25%	
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>8'972'904.76</b>	<b>11.4%</b>	<b>10.00%</b>	<b>5%-15%</b>	<b>30.0%</b>
<b>Autres créances</b>	<b>1'831'498.99</b>	<b>2.3%</b>			
Impôt anticipé à récupérer	103'519.70	0.1%			
Fonds de garantie	21'420.80	0.0%			
Cotisations à recevoir des employeurs	1'682'998.29	2.1%			
Compte courant Comoedia	23'560.20	0.0%			
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>42'722.30</b>	<b>0.1%</b>			
<b>Fortune globale (total du bilan)</b>	<b>78'480'824.60</b>	<b>100.0%</b>			
<b>Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change</b>	<b>10'459'217.91</b>	<b>13.3%</b>		<b>0%-30%</b>	<b>30.0%</b>



La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2014 s'élève à 10.00% (3.90% en 2013). Pensofinance SA a dégagé une performance durant l'année 2014 de 5.51% (8.14% en 2013). La performance globale sur les deux portefeuilles se monte à 7.70% (6.01% en 2013). A titre de comparaison, la performance moyenne des caisses de pension suisses pour 2014 selon l'ASIP a été de 7.9% (6.2% en 2013).

Limite par débiteur (article 54 OPP2)

Les limites par débiteurs ont été vérifiées et aucune position ne dépasse la limite par débiteur.

#### VI.4. Explications du résultat net des placements

	2014	2013
<b>Résultat sur liquidités</b>	<b>45'674.11</b>	<b>-769.75</b>
Intérêts sur liquidités	602.37	939.60
Bénéfices de change sur liquidités	49'038.45	130.91
Plus-values de change sur liquidités	0.00	0.00
Pertes de change sur liquidités	-3'966.71	-1'840.26
Moins-values de change sur liquidités	0.00	0.00
<b>Résultat sur marchés monétaires CHF</b>	<b>1'817.83</b>	<b>249.74</b>
Intérêts sur marchés monétaires CHF	24'980.72	25'739.15
Bénéfices sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Plus-values sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Frais sur placements collectifs marchés monétaires CHF	4'520.00	2'100.00
Pertes sur marchés monétaires CHF	-23'067.00	-7'233.64
Moins-values sur marchés monétaires CHF	-4'615.89	-20'355.77
<b>Résultat sur marchés monétaires MET</b>	<b>-246.49</b>	<b>-572.59</b>
Intérêts sur marchés monétaires MET	1'671.30	385.08
Bénéfices sur marchés monétaires MET	0.00	0.00
Bénéfices de change sur marchés monétaires MET	3'391.36	0.00
Plus-values sur marchés monétaires MET	0.40	0.00
Plus-values de change sur marchés monétaires MET	122.98	218.52
Frais sur placements collectifs marchés monétaires MET	654.00	162.00
Pertes sur marchés monétaires MET	-723.41	0.00
Pertes de change sur marchés monétaires MET	-3'311.08	0.00
Moins-values sur marchés monétaires MET	-220.67	-319.42
Moins-values de change sur marchés monétaires MET	-1'831.37	-1'018.77
<b>Résultat sur obligations suisses</b>	<b>1'162'312.57</b>	<b>-43'803.76</b>
Revenus directs sur obligations suisses	422'326.89	424'620.40
Bénéfices sur ventes d'obligations suisses	257'991.45	0.00
Plus-values sur obligations suisses	506'857.90	31'140.00
Frais sur placements collectifs obligations suisses	24'989.00	20'093.00
Pertes sur ventes d'obligations suisses	-15'327.67	-19'709.05
Moins-values sur obligations suisses	-34'525.00	-499'948.11

	2014	2013
<b>Résultat sur obligations étrangères CHF</b>	<b>167'659.40</b>	<b>154'760.85</b>
Revenus directs sur obligations étrangères CHF	132'308.94	143'389.48
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères CHF	0.00	0.00
Plus-values sur obligations étrangères CHF	101'585.46	61'357.37
Frais sur placements collectifs obligations étrangères CHF	6'445.00	4'904.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères CHF	-6'800.00	-6'705.00
Moins-values sur obligations étrangères CHF	-65'880.00	-48'185.00
<b>Résultat sur obligations étrangères MET</b>	<b>497'029.06</b>	<b>-261'996.05</b>
Revenus directs sur obligations étrangères MET	165'685.39	134'373.68
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères MET	7'886.80	0.00
Bénéfices de change sur ventes d'obligations étrangères MET	28'982.62	6'596.69
Plus-values sur obligations étrangères MET	219'722.38	7'920.12
Plus-values de change sur obligations étrangères MET	325'618.32	35'490.70
Frais sur placements collectifs obligations étrangères MET	18'786.00	13'976.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères MET	-31'625.49	-5'460.15
Pertes de change sur ventes d'obligations étrangères MET	-8'201.82	0.00
Moins-values sur obligations étrangères MET	-186'982.74	-410'024.73
Moins-values de change sur obligations étrangères MET	-42'842.40	-44'868.36
<b>Résultat sur actions suisses</b>	<b>1'299'489.15</b>	<b>2'632'696.24</b>
Dividendes sur actions suisses	326'720.33	309'297.25
Bénéfices sur ventes d'actions suisses	0.00	130'182.80
Plus-values sur actions suisses	1'198'115.89	2'188'234.59
Frais sur placements collectifs actions suisses	5'725.00	8'087.00
Pertes sur ventes d'actions suisses	0.00	0.00
Moins-values sur actions suisses	-231'072.07	-3'105.40
<b>Résultat sur actions étrangères</b>	<b>1'670'575.28</b>	<b>1'365'450.71</b>
Dividendes sur actions étrangères	127'076.83	128'122.67
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	135'679.48	9'393.68
Bénéfices de change sur ventes d'actions étrangères	97'739.80	7'291.78
Plus-values sur actions étrangères	1'159'239.47	1'315'427.57
Plus-values de change sur actions étrangères	211'004.96	18'436.22
Frais sur placements collectifs actions étrangères	99'001.00	85'129.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	-9'003.63	-35'802.71
Pertes de change sur ventes d'actions étrangères	-368.96	-804.57
Moins-values sur actions étrangères	-109'000.46	-67'814.23
Moins-values de change sur actions étrangères	-40'793.21	-93'928.70



	2014	2013
<b>Résultat sur fonds immobiliers suisses</b>	<b>872'744.06</b>	<b>36'005.27</b>
Revenus directs sur fonds immobiliers suisses	195'608.40	165'955.83
Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers suisses	3'376.56	2'301.98
Plus-values sur fonds immobiliers suisses	605'758.10	78'103.63
Frais sur placements collectifs fonds immobiliers suisses	68'001.00	49'354.00
Pertes sur ventes de fonds immobiliers suisses	0.00	0.00
Moins-values sur fonds immobiliers suisses	0.00	-259'710.17
<b>Autres revenus</b>	<b>1'186.62</b>	<b>4'034.86</b>
<b>Résultat brut des placements</b>	<b>5'718'241.59</b>	<b>3'886'055.52</b>
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-438'624.81	-370'070.02
Intérêts débiteurs	-16.77	0.00
Intérêts moratoires sur prestations	-37.95	-101.80
<b>Résultat net des placements</b>	<b>5'279'562.06</b>	<b>3'515'883.70</b>

Bien que le règlement de placement de la Fondation autorise l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées, la Fondation n'a pas eu recours à ce type de placement ni en 2013, ni en 2014. L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation.

#### VI.5. Explications des frais de gestion de la fortune

##### Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset Management SA

	2014	2013
Honoraires d'administration et de gestion - Pictet	-102'359.87	-102'847.49
Frais sur placements collectifs - Pictet	-104'421.00	-82'059.00
Timbre fédéral - Pictet	-4'251.77	-1'152.22
<b>Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet</b>	<b>-211'032.64</b>	<b>-186'058.71</b>

##### Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance SA

	2014	2013
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	-38'828.73	-33'970.80
Droits de garde - Pensofinance	-41'701.20	-35'940.37
Frais sur placements collectifs - Pensofinance	-123'700.00	-101'746.00
Courtages - Pensofinance	-6'689.73	-2'099.27
Taxes de bourse - Pensofinance	-208.27	-76.44
Timbre fédéral - Pensofinance	-6'422.69	-485.83
<b>Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pensofinance</b>	<b>-217'550.62</b>	<b>-174'318.71</b>

Indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation

	2014	2013
Frais sur placements collectifs - Pictet	-104'421.00	-82'059.00
Frais sur placements collectifs - Pensofinance	-123'700.00	-101'746.00
<b>Total des frais sur placements collectifs</b>	<b>-228'121.00</b>	<b>-183'805.00</b>

Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)

	31.12.2014	31.12.2013
Placements transparents en matière de frais	76'114'833.42	66'180'257.76
Placements non transparents en matière de frais	0.00	0.00
<b>Total des placements</b>	<b>76'114'833.42</b>	<b>66'180'257.76</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

Le TER (Total Expense Ratio) a donc pu être déterminé pour l'ensemble des placements collectifs tant au 31 décembre 2013 qu'au 31 décembre 2014.

Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais

	31.12.2014	31.12.2013
Frais d'administration et de gestion de la fortune	438'624.81	370'070.02
Placements transparents en matière de frais	76'114'833.42	66'180'257.76
<b>Taux de frais d'administration et de gestion de la fortune</b>	<b>0.58%</b>	<b>0.56%</b>

Selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2014, la valeur moyenne calculée des frais est de 0.56 %, la grande majorité des caisses (85%) se situant dans une plage qui va de 0.10% à 0.70%. Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la Fondation se situe donc dans la moyenne.

## VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1. Cotisations à recevoir des employeurs

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes courants des employeurs	1'726'014.66	1'682'256.25
Cotisations reçues d'avance des employeurs	6'983.63	13'093.88
Ajustement sur cotisations à recevoir des employeurs	-50'000.00	-80'000.00
<b>Cotisations à recevoir des employeurs</b>	<b>1'682'998.29</b>	<b>1'615'350.13</b>

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 4<sup>ème</sup> trimestre non réglées au 31 décembre. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante. Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2014 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 31 mars 2015 s'élève à 52'322.15.



**VII.2. Actifs transitoires**

	31.12.2014	31.12.2013
Rentes payées d'avance	40'826.60	28'355.40
Commissions de perception sur impôts à la source à recevoir	66.10	0.00
Assurance RC payée d'avance	1'829.60	529.80
<b>Actifs transitoires</b>	<b>42'722.30</b>	<b>28'885.20</b>

**VII.3. Prestations en suspens**

	31.12.2014	31.12.2013
Prestations de sortie en suspens	51'621.40	64'837.30
Prestations de vieillesse en suspens	13'735.35	2'595.50
Prestations de décès en suspens	44'493.15	55'330.50
<b>Prestations en suspens</b>	<b>109'849.90</b>	<b>122'763.30</b>

**VII.4. Passifs transitoires**

	31.12.2014	31.12.2013
Cotisations à rembourser	0.00	1'448.75
Impôts à la source à payer	2'137.65	6.40
Commissions de gestion Pensofinance	10'121.03	8'946.70
Frais d'établissement de la comptabilité titres	7'041.60	6'290.00
Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	2'889.00	3'240.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	63'178.90	19'372.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	164'510.85	215'505.30
Frais de légalisation de signatures	62.10	0.00
Frais de location de la salle - Formation CF	0.00	285.00
Frais de téléphone	29.70	29.70
Excédents sur épargne des invalides Bâloise	4'654.20	0.00
Cotisations FER CIAM	241.20	572.70
Frais de repas	555.85	482.10
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	2'592.00	1'620.00
Emoluments des autorités de surveillance	6'495.20	500.00
<b>Passifs transitoires</b>	<b>276'929.28</b>	<b>270'718.65</b>

**VII.5. Produits extraordinaires**

	2014	2013
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.01	0.45
<b>Produits extraordinaires</b>	<b>0.01</b>	<b>0.45</b>

**VII.6. Produits d'exercices antérieurs**

	2014	2013
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.10	0.30
Correction d'honoraires –d'expert d'exercices antérieurs	324.00	1.70
Correction d'impôts anticipés d'exercices antérieurs	0.01	0.03
<b>Produits d'exercices antérieurs</b>	<b>324.11</b>	<b>2.03</b>

**VII.7. Charges extraordinaires**

	2014	2013
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.00	0.65
Correction capitaux vieillesse de l'exercice	0.00	45.00
Correction prestations de libre passage reçues de l'ex.	0.26	0.11
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0.26</b>	<b>45.76</b>

**VII.8. Charges d'exercices antérieurs**

	2014	2013
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.42	0.00
Annulation de frais de déclarations rétroactives d'ex. ant.	76.65	0.00
Correction de prime Stop-Loss d'exercices antérieurs	3'503.30	0.00
<b>Charges d'exercices antérieurs</b>	<b>3'580.37</b>	<b>0.00</b>

**VII.9. Honoraires et frais de l'administration générale**

	2014	2013
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	341'340.35	426'171.20
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	163'247.30	89'053.60
Frais de logiciel de gestion	48'600.00	48'600.00
Frais informatiques	499.50	347.00
Frais d'administration divers	3'592.46	3'102.67
Assurance RC	1'283.20	1'271.55
<b>Honoraires et frais de l'administration générale</b>	<b>558'562.81</b>	<b>568'546.02</b>



**VII.10. Frais de séances CF et Bureau**

	2014	2013
Frais de séances	18'024.10	24'244.15
Charges sociales	5'536.15	6'694.95
Frais de repas	4'310.75	3'056.00
<b>Frais de séances CF et Bureau</b>	<b>27'871.00</b>	<b>33'995.10</b>

**VII.11. Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP**

	2014	2013
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	1'296.00	3'240.00
<b>Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP</b>	<b>13'716.00</b>	<b>15'660.00</b>

**VII.12. Emoluments des autorités de surveillance**

	2014	2013
Emoluments autorité de surveillance	11'600.00	7'300.00
Emoluments haute surveillance	3'195.20	2'780.80
<b>Emoluments des autorités de surveillance</b>	<b>14'795.20</b>	<b>10'080.80</b>

**VII.13. Participations diverses**

	2014	2013
Participations ACTARES	120.00	120.00
Participations ETHOS	2'700.00	2'700.00
<b>Participations diverses</b>	<b>2'820.00</b>	<b>2'820.00</b>

**VII.14. Frais d'administration par assuré**

	2014	2013
Frais d'administration (total)	617'765.01	631'101.92
Nombre d'assurés	2'676	2'374
Nombre d'assurés y compris dormants	4'307	3'583
<b>Frais d'administration par assuré</b>	<b>230.85</b>	<b>265.84</b>
<b>Frais d'administration par assuré (y compris dormants)</b>	<b>143.40</b>	<b>176.10</b>

Les frais d'administration par assuré de la Fondation sont inférieurs à la moyenne des caisses de pension de droit privé, qui est de CHF 335, selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2014. L'enquête relève aussi de nettes différences sur ces frais en fonction de la taille de la caisse (de moins de CHF 100 à plus de CHF 800).

### **VIII. Demandes de l'autorité de surveillance**

La Fondation a répondu à toutes les demandes de l'autorité de surveillance. A ce jour, il n'y a plus de demandes en suspens de la part de l'autorité de surveillance.

### **IX. Autres informations relatives à la situation financière**

Dans sa séance du 16 décembre 2013, le Conseil de fondation a décidé à l'unanimité de baisser le taux technique de 3.5% à 3.0% au 31 décembre 2014 afin de ne pas dépasser le taux technique de référence défini par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

A cet effet, une étude a été établie par le gestionnaire pour déterminer la meilleure manière d'abaisser le taux de conversion qu'implique l'abaissement du taux technique. Toutefois, la décision sur l'abaissement ou non du taux de conversion est reportée à 2015 dans l'attente de la prise de position de l'autorité de surveillance sur la soumission ou non de la Fondation à l'article 46 OPP2.

### **X. Événements postérieurs à la date du bilan**

Néant.